

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 266

présenté par
M. Tetart

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« économiques »,

insérer les mots :

« dont, notamment, les chambres consulaires et les organismes professionnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche tend parfois à être déconnectée de la réalité du terrain. Pourtant, face aux exigences législatives, économiques, sociales et environnementales grandissantes, il est nécessaire de trouver des solutions efficaces et rapides pour les professionnels. Inclure plus systématiquement les chambres consulaires et les organismes professionnels dans la détermination et la priorisation des thématiques de recherche, permettrait de rétablir l'adéquation entre stratégie de recherche et problématiques de terrain.